



Revue de presse



Jeudi 19 Septembre 2024



[Poursuite des réformes économiques durant le second quinquennat : Sur le chemin de la croissance](#)

Dans un discours prononcé après sa prestation de serment au palais des Nations, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a réaffirmé son engagement, au cours de ce second mandat, à poursuivre les réformes économiques. Dans ce sillage, il a renouvelé son soutien aux investisseurs nationaux et étrangers, et sa promesse de faciliter les procédures d'investissement et de donner une plus grande impulsion aux exportations hors hydrocarbures.



[Ahmed Tartar, économiste : «La vision économique du Président a porté ses fruits»](#)

Expert en économie, Ahmed Tartar analyse, dans cet entretien accordé à El Moudjahid, la dynamique économique enregistrée en Algérie au cours du premier mandat du Président Abdelmadjid Tebboune, soulignant l'efficacité des politiques mises en œuvre qui ont, non seulement, stimulé la croissance économique, mais aussi renforcé la stabilité sociale. Selon lui, la continuité de ces politiques durant le second mandat laisse entrevoir des perspectives prometteuses pour le développement futur de l'Algérie.



Les engagements du président de la République pour son second mandat mis en avant par la presse nationale

Les titres de la presse nationale paraissant mercredi ont consacré leur Une à la cérémonie officielle de prestation de serment du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, mettant en avant les engagements contenus dans son discours pour une Algérie victorieuse.



Les ambitions du président tebboune pour le second mandat

Une approche gagnante

Deux éléments majeurs marquent le discours d'investiture du président Tebboune pour ce second mandat.

Le président de la République vient de lever, très haut, la barre de ses ambitions pour ce second mandat qui s'amorce promptement. À peine achevée, la première mandature jugée positive, à tous points de vue, aura permis au Président d'élargir l'horizon de ses projections futures. Les ambitions du Président, au demeurant réalistes, découlent d'une parfaite maîtrise des grands dossiers, qui touchent directement aux aspects essentiels du développement socio-économique national.



Fonds spécial pour la promotion des exportations : Des mesures inédites

«La mise en place de cette mesure officiellement contribuera considérablement à renforcer la compétitivité des produits algériens»

Dans son approche pour renforcer son accompagnement à l'activité des exportations, un arrêté interministériel a été publié au Journal officiel (JO) no 63, en vue de fixer «les taux de remboursement et les conditions d'octroi de la subvention destinée aux opérateurs économiques engagés dans des activités d'exportation ou contribuant à la promotion des produits algériens à l'étranger».



Salah Goudjil à propos de la réélection du président Tebboune

«Le peuple algérien a choisi la continuité»

Le président du Conseil de la nation a insisté sur le «succès de ces réformes en attendant d'autres réalisations».

Le président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, a affirmé que les Algériens «ont opté pour la continuité» en élisant Abdelmadjid Tebboune, comme président de la République pour un second mandat, en toute liberté et souveraineté.



L'Exécutif du second mandat est très attendu

Qui seront les hommes du Président?

Dans l'exercice de la formation d'une nouvelle équipe, les Algériens décernent les bons et les mauvais points...

Les ministres chargés de gérer la rentrée sociale sont sur le terrain. Ainsi, les départements de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Formation professionnelle, ainsi que ceux de l'Intérieur et du Commerce sont au charbon.



Atteindre un taux de 12% comme contribution au PIB : De nouvelles ambitions pour l'industrie

Lors de la cérémonie solennelle de sa prestation de serment au Palais des nations, le président Abdelmadjid Tebboune a tracé une vision ambitieuse pour l'avenir économique de l'Algérie pour son prochain mandat.



Subvention destinée aux exportateurs : Les taux de remboursement fixés

Les taux de remboursement et les conditions d'octroi de la subvention destinés aux opérateurs économiques engagés dans des activités d'exportation ou contribuant à la promotion des produits algériens à l'étranger ont été fixés, dans le cadre du Fonds spécial pour la promotion des exportations, en vertu d'un arrêté interministériel publié au Journal officiel (JO) n 63.



Taux de change parallèle : Un Euro à 242 dinars

Le taux de change, officiel notamment, vit au rythme des hausses et des baisses qui trouvent, entre autres, leur explication dans des facteurs conjoncturels. Pour aujourd'hui 18 septembre, à la Banque d'Algérie, les cotations commerciales de la monnaie nationale indiquent que l'euro s'échange à 146.79 dinars algériens à l'achat et se vend à 146.82 dinars.

Les Enjeux *Eco*

Gouvernance Intelligente pour une émergence économique: Défi futur pour l'Algérie

L'Algérie qui s'est fixée le but d'être un pays émergent se trouve à la croisée des chemins. Si les facteurs macro-économiques sont déterminants, il n'en demeure pas moins que des obstacles doivent être levés, à commencer par une gestion intelligente, pour pérenniser une vraie émergence économique et durable. De l'avis de Abderrahmane Hadeef, consultant et expert en géo-économie, l'ordre économique mondial est en plein effervescence, et invite donc à penser différemment la méthode de gouvernance.



Marché parallèle de devises : L'euro atteint un nouveau record face au dinar

Le marché parallèle des devises en Algérie a enregistré un nouveau pic pour l'euro ce mercredi 18 septembre. Au Square Port Saïd, principal lieu de change informel à Alger, un (1) euro est proposé à la vente à 247 dinars (24.700 dinars pour 100 euros).

C'est un record historique pour la monnaie européenne, qui n'avait jamais atteint un tel niveau. L'euro se rapproche ainsi de la barre symbolique des 250 dinars.



Fonds spécial pour les exportations : les subventions accordées aux opérateurs économiques, définies

Dans le cadre du Fonds spécial pour la promotion des exportations, les modalités de remboursement et les conditions d'octroi des subventions aux opérateurs économiques impliqués dans l'exportation ou la promotion des produits algériens à l'étranger ont été définies par un arrêté interministériel publié au Journal officiel (JO) n°63.



LE PRÉSIDENT INSTRUIT LE GOUVERNEMENT DE BIEN PRÉPARER LA RENTRÉE ET D'ÉLABORER LE PLF-2025 AVEC, EN FILIGRANE, L'INITIATIVE DE DIALOGUE : « Finissez le boulot »

Le Gouvernement, dont la démission de ses membres a été remise par le Premier ministre au président de la République, est reconduit dans ses fonctions. L'Exécutif Larbaoui est, du moins, maintenu jusqu'à nouvel ordre, pour gérer deux gros dossiers, la rentrée sociale et le PLF-2025. Une période de « sursis » qui permettrait de lancer l'initiative de dialogue présidentielle.



ترقية الصادرات: تحديد نسب إعانات الدولة الموجهة للمتعاملين

تم تحديد مستويات إعانات الدولة الموجهة للمتعاملين الاقتصاديين الذين يمارسون نشاطا تصديريا أو يساهمون في الترويج للمنتجات الجزائرية في الخارج، في إطار الصندوق الخاص لترقية الصادرات، وهذا بموجب قرار وزاري مشترك صدر في العدد 63 من الجريدة الرسمية.



أبرزوا ضرورة اصطافاف الجميع لتجسيدها على أرض الواقع.. خبراء لـ"المساء":

جيل ثان من التحديات الاقتصادية

- التزامات الرئيس تبون في المجال الاقتصادي قابلة للتحقيق نظرا لوفرة الإمكانيات
- كواشي: رئيس الجمهورية رفع سقف الطموحات في المجال الاقتصادي عاليا
- كاوبي: فتح الورشات الكبرى لتحرير الاستثمار

اعتبر خبراء في الاقتصاد أن تحقيق الالتزامات التي أعلن عنها رئيس الجمهورية، عبد المجيد تبون، في المجال الاقتصادي المتعلقة بالاستثمار والتشغيل والرفع من قيمة الصادرات خارج المحروقات، عقب أدائه اليمين الدستورية، أول أمس، ممكن بالنظر إلى الإمكانيات التي تزخر بها البلاد، مبرزين ضرورة تضافر جهود الجميع من أجل تجسيدها على أرض الواقع.

AUGMENTATION DES SALAIRES, POUVOIR D'ACHAT, INVESTISSEMENT

Le casse-tête de l'inflation

● Le président Abdelmadjid Tebboune a montré toute l'importance que requiert ce sujet qui se situe au cœur même de la problématique du pouvoir d'achat des Algériens. Il a réaffirmé, mardi, sa volonté de s'attaquer à ce phénomène qui reste quand même assez préoccupant.

En réduisant les coûts, on maîtrise l'inflation», avait déclaré en juin dernier le ministre des Finances, Laaïz Faid, dans les colonnes d'El Watan en réponse à la question de savoir pourquoi l'Algérie a choisi de prendre une direction totalement opposée à celle recommandée par le FMI pour lutter contre l'inflation. Ce dernier a en effet préconisé les autorités, dans son dernier rapport, de s'éloigner d'une politique monétaire «accommodante». Cette question pourtant occupe aujourd'hui une place centrale dans les débats politiques et économiques du pays.

Dans son discours d'investiture pour un second mandat, le président Abdelmadjid Tebboune a montré toute l'importance que requiert ce sujet qui se situe au cœur même de la problématique du pouvoir d'achat des Algériens. Il a, à l'occasion, réaffirmé sa volonté de s'attaquer à ce phénomène qui reste quand même assez préoccupant. «Nous protégerons le pouvoir d'achat en luttant contre l'inflation dans une limite qui ne dépasse pas les 4,5% en maîtrisant les prix, notamment les prix de première nécessité et en augmentant une nouvelle fois les allocations et les salaires», a-t-il déclaré. Il est à souligner que ce n'est pas la première fois que le chef de



La lutte contre l'inflation revêt une importance particulière selon les spécialistes

Afin d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages, l'Exécutif compte s'arçonner sur la lutte contre l'inflation, l'augmentation des salaires et l'institution de l'allocation chômage, et la

en 2026. Dans la même foulée, il escompte une augmentation totale des salaires (100%) d'ici 2026-2027, en ayant à compléter les 53% restants de cette augmentation.

ainsi que le soutenait le ministre des Finances dans un entretien à El Watan en juin dernier ? «Le gouvernement a choisi de lutter contre l'inflation pour ramener son niveau à la baisse.

Tout ce qu'on importait était grevé d'inflation», a-t-il argumenté. Mais force est d'admettre que l'inflation en Algérie reste toujours importante. Dans le rapport de la Banque d'Algérie de 2023, l'évolution des prix fait ressortir, au niveau du Grand Alger, une décélération appréciable de l'inflation globale qui passe de 9,29% à fin 2022 à 7,84% à fin 2023. «Au cours de l'année 2023, cette dynamique de décélération de l'inflation est perceptible dès le début du second semestre de 2023. En effet, l'inflation est passée de 10,14% en mai 2023 à 7,84% en décembre 2023, soit une baisse appréciable de 2,30 points de pourcentage en un semestre.»

Cette tendance baissière de l'inflation globale s'explique principalement par la décélération de celle des prix des produits alimentaires (10,25% en décembre 2023 contre 14,77% en mai 2023 et 13,58% en décembre 2022) ainsi que des prix des produits du groupe «Éducation, culture et loisirs» (4,73% en décembre 2023 contre 16,94% en mai 2023 et 12,51% en décembre 2022), a-t-on expliqué. Selon Laaïz Faid, les produits frais constituent 40% du panier pour le calcul de l'inflation, n'ajoutons pas. Pour sa part, le FMI, dans ses projections livrées dans un communiqué fin mars dernier, considère que si le taux d'in-

flation continue de croître et que, par conséquent, l'État envisagerait de réduire le taux d'inflation à 4% en vue de préserver le pouvoir d'achat, et ce, dans un contexte de désinflation mondiale. Il avait alors précisé, repris par l'APS, qu'il était impératif de «réduire le taux d'inflation, qui oscille actuellement entre 7% et 8% à 4% maximum».

défense de la valeur du dinar. Telle est la stratégie mise en place. De même qu'il envisage d'augmenter le volume des investissements en invoquant le nombre important de projets inscrits à l'agence algérienne de promotion des investissements (AAPI), estimés, selon lui, à près de 6000 projets dont «la moitié a été lancée». L'on s'attend à ce que ces projets se concrétisent

TENDANCE BAISSIÈRE

Dans toute cette stratégie, il apparaît ainsi que la lutte contre l'inflation revêt une importance particulière dès lors que l'enjeu consiste à empêcher que ce phénomène rogne ces augmentations et donc le pouvoir d'achat. Est-il possible que l'inflation soit une inflation importée et non locale

La preuve, l'inflation est en train de diminuer et les derniers rapports de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque mondiale (BM) attestent de la diminution de ce taux d'inflation. Et puis, dans le passé, la grande partie de cette inflation est une inflation importée. En effet, les prix sur le plan international ont sensiblement augmenté.

ce dernier continuera de fréquenter les hauteurs avec 7,6% en 2024 et 6,4% en 2025 puis 6,1% en 2026. Ces taux ne commenceront à baisser, selon la même source, qu'à partir de 2027 pour atteindre durant cette année 5,5%, 5,2% (2028), 5,0% (2029). Ces projections seront-elles démenties ? Wait and see. **A. Benyahia**

FONDS SPÉCIAL POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

Les subventions accordées aux opérateurs fixées

● Le Fonds couvre 50% des frais engagés pour la participation à des manifestations économiques à l'étranger à titre individuel, 80% des frais pour la participation officielle de l'Algérie aux manifestations à l'étranger et 80% des frais pour la participation aux manifestations à caractère exceptionnel à l'étranger ou se limitant à la mise en place d'un guichet unique.

Les taux de remboursement et les conditions d'octroi de la subvention destinés aux opérateurs économiques engagés dans des activités d'exportation ou contribuant à la promotion des produits algériens à l'étranger ont été fixés, dans le cadre du Fonds spécial pour la promotion des exportations, en vertu d'un arrêté interministériel publié au Journal officiel (JO) n°63. Selon cet arrêté interministériel, signé le 20 août dernier, par le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations et le ministre des Finances, le Fonds spécial pour la promotion des exportations prend en charge 10% des frais liés à l'étude des marchés extérieurs destinées à la recherche des débouchés aux produits algériens, 10% des charges liées à l'information des exportateurs sur les opportunités et les possibilités d'exportation et 10% des coûts des études sur l'amélioration de la qualité des produits et des services destinés à l'exportation. Le Fonds couvre 50% des frais engagés pour la participation à des manifestations économiques à l'étranger à titre individuel, 80% des frais pour la



Le Fonds spécial pour la promotion des exportations couvre 50% des frais de transport international

meuse et qui représentent la valeur de l'aide dont a bénéficié l'exportateur. De même, l'opérateur bénéficie d'un taux de 10% de compensation supplémentaire en sus du montant de compensation fixé des frais de transport des produits agricoles périssables destinés à l'exportation et 10% de compensation supplémentaire en sus du montant de compensation fixé sur les frais de transport relatifs à l'exportation des produits à destination éloignée. Le Fonds couvre, également, 50% des frais du retrait des cabiers des charges pour les appels d'offres internationaux à l'étranger et 50% des frais du transport des marchandises et produits exposés dans les Salons permanents des produits nationaux à l'étranger de l'entreprise chargée de la gestion de ces événements, est-il mentionné dans cet arrêté en précisant que l'ordonnateur de ce compte (Fonds) est le ministre chargé du Commerce.

Par ailleurs, précise l'APS qui reprend l'information, il a été publié, au même numéro du JO, un autre arrêté interministériel qui fixe les modalités de suivi et d'évaluation du

participation officielle de l'Algérie aux manifestations à l'étranger et 80% des frais pour la participation aux manifestations à caractère exceptionnel à l'étranger ou se limitant à la mise en place d'un guichet unique. Un remboursement de 10% est accordé pour l'organisme chargé de mettre en œuvre le programme officiel des manifestations économiques à l'étranger ou celles organisées au niveau national et 50% à titre de compensation pour les organisations chargées d'organiser des manifestations économiques à l'étranger non inscrites au programme officiel, sur la base d'une demande des opé-

rateurs économiques, est-il indiqué dans ce texte.

TECHNIQUE MODERNES

Au titre de la prise en charge partielle destinée aux PME, le Fonds prend en charge 10% des frais d'élaboration du diagnostic export et la création de cellules export internes, ainsi que 10% des coûts supportés par les opérateurs liés à la prospection des marchés extérieurs et 20% des frais d'implantation initiale des représentations commerciales sur les marchés étrangers.

Le Fonds intervient également à hauteur de 10% dans la prise en charge

des frais d'édition et de diffusion de supports promotionnels de produits et services destinés à l'exportation et 10% des dépenses liées à l'utilisation de techniques modernes d'information et de communication (création de sites web). Il est prévu aussi un soutien à hauteur de 50% des frais de création de labels commerciaux, de protection à l'étranger des produits destinés à l'exportation et une prise en charge à 100% des frais d'attribution des médailles et décorations offertes au primo-exportateurs et à 100% des frais d'attribution de récompenses pour les travaux universitaires ayant

contribué à la promotion des exportations hors hydrocarbures. Dans le cadre de ce texte, il a été précisé que l'Etat prend en charge 80% des frais de mise en œuvre de programmes de formation spécialisée sur les métiers d'exportation réalisée par des organismes spécialisés à la demande du ministre chargé du Commerce. En outre, le Fonds assure 50% des frais de transport international, transport interne, fret et transit des produits destinés à l'exportation, 50% des frais de transport versés aux sociétés de transport qui concluent des conventions avec le ministre chargé du Com-

Fonds spécial pour la promotion des exportations. En vertu de ce texte, un programme d'action sera élaboré par l'ordonnateur du Fonds précisant les objectifs visés ainsi que les échéances de réalisation, en sus de l'élaboration d'un bilan financier des remboursements octroyés et devant être transmis annuellement au ministère des Finances. Quant au montant du remboursement, il est versé sur la base d'un dossier présenté par l'exportateur ou son représentant auprès des services du ministère du Commerce, a-t-on souligné encore dans cet arrêté.

A.Z.

L'Algérie, candidat de choix pour représenter l'Afrique



Par **Mustapha Aggoun**

Depuis des décennies, les États africains réclament une réforme structurelle du Conseil de sécurité de l'ONU, en particulier l'attribution de deux sièges permanents à des nations africaines. Cette demande, qui remonte aux débuts de l'après-guerre, n'a jamais été prise en compte, alors que le monde a profondément changé. En effet, cet organe central dans la gouvernance mondiale n'a pas évolué depuis la Seconde Guerre mondiale, une période où l'Afrique était encore sous le joug colonial. Aujourd'hui, avec l'indépendance de tous les pays africains et leur influence croissante sur la scène mondiale, cette absence de représentation permanente au Conseil de sécurité est perçue comme une profonde injustice.

L'Afrique est aujourd'hui un acteur majeur dans les Affaires mondiales, tant sur le plan économique que géopolitique. Le continent abrite certaines des ressources les plus stratégiques, telles que le pétrole, le gaz, les minerais rares et les terres arables, qui alimentent une grande partie de l'économie mondiale. Pourtant, malgré son poids considérable, l'Afrique reste sous-représentée dans les instances internationales, y compris au Conseil de sécurité. Cette réalité devient d'autant plus paradoxale, que la majorité des crises humanitaires, des conflits armés et des défis sécuritaires se concentrent sur ce continent, faisant de l'Afrique une priorité centrale pour la paix et la stabilité mondiales. Or, il est difficile de garantir une paix durable et une sécurité effective sans inclure directement les Africains dans la prise de décision. Dans ce

contexte, l'obtention de deux sièges permanents pour des pays africains ne relève pas seulement d'une question de représentation symbolique, mais d'une nécessité stratégique. Les pays africains, par leur expérience, leur connaissance profonde des réalités locales et régionales, sont mieux placés pour proposer des solutions concrètes et viables aux problèmes qui affectent le continent. Ils sont également en mesure de porter une voix plus authentique dans les discussions internationales sur les questions de développement, de sécurité et de climat, qui ont un impact direct sur l'Afrique.

La question du choix des deux pays qui occuperont ces sièges permanents est primordiale. Il ne s'agit pas seulement de désigner deux nations influentes, mais de sélectionner celles qui peuvent, réellement, porter la voix de l'Afrique de manière unie et constructive. Ces pays doivent être des exemples de stabilité politique et sociale, tout en ayant une diplomatie active et un engagement solide envers la paix sur le continent. En outre, leur poids économique et leur capacité à dialoguer avec les grandes puissances internationales seront des atouts essentiels pour renforcer leur crédibilité.

L'Algérie, en tant que candidate probable pour l'un de ces sièges, présente de nombreux atouts qui la distinguent sur la scène panafricaine et internationale. Son histoire révolutionnaire et son engagement indéfectible en faveur de l'indépendance des peuples africains et de la décolonisation font de ce pays un véritable porte-étendard du panafricanisme. Aux côtés de l'Afrique du Sud, elle demeure l'un des rares pays à maintenir une politique étrangère résolument tournée vers la défense des intérêts du continent, se positionnant ainsi comme un



acteur de résistance face aux influences néocoloniales. De plus, l'Algérie a toujours adopté une approche équilibrée dans ses relations internationales. Elle a su entretenir des liens solides avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, tout en conservant une politique indépendante, fidèle à ses principes de non-ingérence et de diplomatie active pour la paix. Cet équilibre lui confère une position de médiateur

crédible, capable de dialoguer aussi bien avec l'Occident qu'avec les autres blocs géopolitiques. Son rôle dans la résolution des conflits régionaux, que ce soit au Mali ou en Libye, témoigne de sa capacité à être un acteur clé dans la stabilité du continent. La réforme du Conseil de sécurité, en intégrant des sièges permanents pour l'Afrique, marquerait une avancée historique vers une gouvernance mondiale plus équita-

ble et plus représentative. L'Algérie, par son engagement en faveur de l'Unité africaine, sa politique panafricaine cohérente et ses relations diplomatiques équilibrées, s'impose naturellement comme un candidat de choix. Sa contribution au maintien de la paix et son rôle moteur dans la coopération africaine, la placent au cœur des discussions sur l'avenir du continent dans les instances internationales.

PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES

Le QR code adopté par 5 banques en octobre

Au dernier relevé, relatif au 1^{er} semestre 2024, le montant total des paiements électroniques que ce soit par TPE, via internet ou par téléphone mobile avoisinait les 60 milliards de dinars, réalisant ainsi une belle progression par rapport au montant relevé durant le 1^{er} semestre de 2023 lorsque ce même montant avait atteint 38 milliards de dinars. Une prouesse qui en appelle d'autres telle celle envisagée avec le lancement, le mois prochain, du paiement mobile via QR code par cinq banques.

Le montant des paiements électroniques a donc augmenté de 57% durant le premier semestre 2024 en Algérie par rapport au montant cumulé durant la même période de l'année 2023. Du montant global des paiements électroniques, soit 60 milliards de dinars, plus de 26 millions d'opérations de paiement par téléphone mobile utilisant le QR code, pour un montant de plus de 19,5 milliards de dinars, ont été



A partir d'octobre 2024, les clients de cinq banques pourront effectuer des paiements en scannant des QR codes.

En fait, c'est quoi le paiement par QR code ? C'est un mode de paiement pour lequel il n'est plus besoin d'être muni d'une carte de paiement. C'est une méthode de paiement dite «sans contact» par laquelle les utilisateurs scannent un code QR affiché par un commerçant à l'aide d'un

smartphone ou d'un appareil similaire. La connexion entre les deux appareils déclenche un transfert sécurisé de fonds du compte de l'utilisateur vers le destinataire, ainsi élimine le paiement en espèces ou par carte. Les codes QR sont multifonctionnels et peuvent être utilisés

pour différents types de transactions, ce qui les rend pratiques tant pour les consommateurs que pour les entreprises. Ils offrent une solution de paiement rapide, sûre et sans contact. C'est le mode de paiement que se sont attelés à mettre en place cinq banques algériennes

depuis plusieurs mois avant son lancement le mois prochain, comme l'a confirmé l'administratrice GIE monétaire, Assia Benchabla Queiroz, dans des propos relayés par l'agence officielle. «A partir d'octobre 2024, les clients de cinq banques pourront effectuer des paiements en scannant des QR codes» a, en effet, confié la dame de cette institution qui compte mener à bien un certain nombre d'opérations pour «démocratiser» les paiements électroniques en Algérie dont l'introduction du SoftPos, cette solution technologique qui permet de se passer du TPE en transformant n'importe quel smartphone grand public en un terminal de paiement grâce à une application mobile, le tout sans recourir à un lecteur à puce pour les cartes bancaires. C'est dire que c'est une révolution qui se prépare à court terme pour capitaliser les progrès accomplis dans l'usage des paiements électroniques en Algérie, tel que le montrent les chiffres arrêtés au premier semestre 2024, avec une progression de pratiquement 64% du paiement par internet, plus de 66% pour le paiement par mobile et plus de 44% pour le paiement par TPE.

Azidine Maktour

recensées, selon un bilan du Groupement d'intérêt économique de la monétique (GIE monétique). Ce n'est certainement pas le mode de paiement le plus répandu et le mieux assimilé en Algérie, comparé aux paiements par internet qui ont augmenté de près de 64% en une année, jusqu'à juin dernier, ou encore le e-paiement par TPE dont les transactions opérées ont augmenté de 44% durant la même période, mais le paiement via QR code a de quoi séduire si l'on en juge par son accueil auprès du grand public tant son usage est d'une simplicité déconcertante.

FONDS SPÉCIAL POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

«Une excellente chose », selon Ali Bey Nasri

Désormais, tout opérateur économique résidant en Algérie exerçant l'activité d'exportation ou contribuant à la promotion des produits algériens sur les marchés extérieurs bénéficie du remboursement dans le cadre du Fonds spécial pour la promotion des exportations. Les taux de remboursement ainsi que les conditions d'octroi des aides par l'Etat viennent d'être fixés par arrêté interministériel dans le cadre du Fonds spécial pour la promotion des exportations. Selon Ali Bey Nasri, consultant à l'export, c'est une «excellente chose». Maintenant, dit-il, le plus important, c'est que le ministère du Commerce arrête les critères d'éligibilité pour les rubriques dites immatérielles.

Salma Akkouche – Alger (Le Soir) – Ali Bey Nasri rappelle que les subventions à l'export existaient déjà dans le cadre du compte d'affectation à l'export. Or, ce compte a été supprimé il y a deux ans. Ceci, dit-il, a créé des perturbations et beaucoup de retards dans les remboursements. M. Ali Bey dit que le ministre du Commerce vient de réhabiliter ce compte d'affectation à travers le Fonds spécial pour la promotion à l'exportation dans le cadre de la loi de finances de 2024 et les exportateurs «attendaient cela». Les changements apportés dans ce Fonds par rapport à l'ancien compte d'affectation, souligne cet expert, c'est la prise en charge des appels d'offres et la participation dans des showrooms à l'étranger. Actuellement, l'Algérie participe à la Foire internationale de Dakar et de Nouakchott et la Côte d'Ivoire prochainement. «Le problème essentiel qui se pose, c'est que les autres rubriques n'ont jamais été actionnées comme par exemple la création de service export, les labels, la prospection des marchés à l'étranger. Il y a uniquement le transport et la participation aux foires, que ce soit à titre collectif ou individuel qui sont

pris en charge. Maintenant, le plus important pour le ministère du Commerce, c'est de fixer les critères d'éligibilité pour les rubriques immatérielles», a expliqué M. Ali Bey au *Soir* d'Algérie. Selon l'arrêté interministériel publié au Journal officiel, le Fonds prend en charge 10% des charges liées à l'étude des marchés extérieurs destinées à la recherche des débouchés aux produits algériens, 10% des charges liées à l'information des exportateurs sur les opportunités et les possibilités d'exportation, 10% des charges liées aux études destinées à l'amélioration de la qualité des produits et des services destinés à l'exportation. Il couvre aussi 50% des frais engagés pour la participation à des manifestations économiques à l'étranger à titre individuel, 80% des frais engagés pour la participation inscrite au titre du programme annuel officiel de la participation de l'Algérie aux manifestations économiques à l'étranger, 80% des frais engagés pour la participation aux manifestations à caractère exceptionnel à l'étranger ou se limitant à la mise en place d'un guichet unique, 10% à titre de compensation accordée à l'organisme chargé de mettre en

œuvre le programme officiel des manifestations économiques à l'étranger ou celles organisées au niveau national et 50% à titre de compensation pour les organisations chargées d'organiser des manifestations économiques à l'étranger non inscrites au programme officiel, sur la base d'une demande des opérateurs économiques.

Encourager les PME

Pour les PME, une prise en charge de 10% est assurée pour les frais d'élaboration du diagnostic export et 10% des frais de création de cellule export internes. Le Fonds assure également la prise en charge de 10% des frais d'édition et de diffusion de supports promotionnels de produits et services destinés à l'exportation et 10% des frais liés à l'utilisation de techniques modernes d'information et de communication. Il assure aussi 50% des frais de création de labels commerciaux, 50% des frais de protection à l'étranger des produits destinés à l'exportation, 100% des frais d'attribution des médailles et décorations attribuées aux primo-exportateurs, 100% des frais d'attribution de récompenses pour les travaux universitaires hors hydrocarbures, 80% des frais de mise en œuvre de programmes de formation aux métiers de l'export sont pris en charge par le Fonds qui assure aussi 50% des frais de transport international, transport interne, fret et transit des produits destinés à l'exportation, 50% des frais de transport versés aux sociétés de transport qui concluent des conventions avec le ministère chargé du Commerce et qui représen-

tent la valeur de l'aide dont a bénéficié l'exportateur. 10% de compensation supplémentaire en sus du montant de compensation fixé sur les frais de transport des produits agricoles périssables destinés à l'exportation et 10% de compensation supplémentaire en sus du montant de compensation fixé sur les frais de transport relatifs à l'exportation des produits à destination éloignée sont à la charge du Fonds, qui assure également 50% des frais du retrait des cahiers des charges pour les appels d'offres internationaux à l'étranger.

Selon l'arrêté, tout opérateur économique résidant en Algérie exerçant l'activité d'exportation et/ou contribuant à la promotion des produits algériens sur les marchés extérieurs bénéficie du remboursement dans le cadre du Fonds spécial pour la promotion des exportations. Le montant du remboursement est versé sur la base d'un dossier présenté par l'exportateur ou son représentant légal auprès des services relevant du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations. La liste des produits périssables et les pays à destination éloignée sont fixés par décision du ministre chargé du Commerce après consultation des ministères concernés. Le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations conclut des conventions avec des sociétés publiques et privées de transports terrestre, aérien et maritime, ayant pour objet le transport des biens et des marchandises destinés à l'exportation au profit des exportateurs, ainsi que des organismes chargés d'organiser des expositions et des manifestations économiques à l'étranger.


S. A.




وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

 dc@mf.gov.dz

 Poste: 2784

www.mf.gov.dz



[@MFinance_dz](https://twitter.com/MFinance_dz)



[@MFinancesdz](https://www.facebook.com/MFinancesdz)

[@MFinancesdz](https://www.facebook.com/MFinancesdz)



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger